

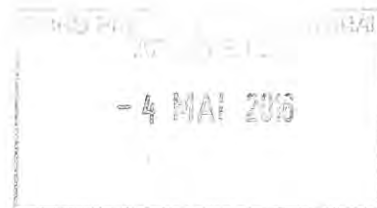


Communauté de Communes du
Caudrésis - Catésis

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 28 AVRIL 2016

Délibération N°2016/043
Date de convocation : 18 AVRIL 2016
Nombre de conseillers en exercice : 77



L'an deux mille quinze, le 28 Avril 2016 à dix huit heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis se sont réunis aux Ateliers Culturels de CAUDRY, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Guy BRICOUT, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis.

Etaient présents (56 titulaires 4 suppléants) :

Avesnes-Les-Aubert			
Bazuel			
Beaumont-en-Cis	Alexandre BASQUIN	Denise LESAGE	Joselyne HERLEMONT (S)
Beauvois-en-Cis	Hubert DEJARDIN	Yannick HERBET	Jacques OLIVIER
Bertry	Nathalie GAVE	Christian PAYEN	Gérard LENOBLE
Béthencourt	Jean-Pierre THIEULEUX	Christian PECQUEUX	Brigitte ROLAND-BEC
Béviliers	Thierry WALEMME (S)	Francis LEBLON	Dominique LAMOURET
Boussières-en-Cis	Agnès BERANGER	Didier BONIFACE	Frédéric BRICOUT
Briastre	Guy BRICOUT	Mélanie DISDIER	Pierre LEVEQUE
Busigny	Anne-Sophie MERY-DUEZ	Bernard POULAIN	Liliane RICHOMME
Carnières	Martine THUILLEZ	Sandrine TRIOUX	Serge WARWICK
Catillon-sur-Sambre	Alain GOETGHELUCK	Gerard TAISNE	Gilles PELLETIER
Cattenières	Pierre LAUDE	Bernard PLET	Jean-Claude GERARD
Caudry	Gilberte SZOPA (S)	Jean Louis CAUDRELIER	Karine ELOIR
Caulery	Annie DORLOT	Isabelle PIERRARD	Serge SIMEON
Clary	Pascal FOULON	Janine TOURAINNE	Pascal COQUELLE
Dehéries	Michel HENNEQUART	Laurence RIBES	Michel GOUVART (S)
Élincourt	Didier BLEUSE	Jacky DUMINY	Daniel BLAIRON
Estourmel	Augustine NOIRMAIN	Jean Pierre RICHEZ	Daniel CATTIAUX
Fontaine-au-Pire	Véronique NICAISE	Maurice DEFAUX	Henri QUONIOU
Haucourt-en-Cis	Stéphane JUMEAUX	Jean-Marc DOSIERE	Jean-Paul CAILLIEZ
Honnechy	Axelle DOERLER	Daniel FIEVET	Chantal WAYEMBERGE
Inchy-en-Cis			
La Groise			

Membre(s) Excusé(s) (0) :

Le Cateau-Cambrésis

Membre(s) Absent(s) (6) :

Le Pommereuil

Ligny-en-Cis

Malincourt

Maretz Laurence MONTEIRO LOPEZ, Pierre Henri DUDANT, Alain RIQUET, Patrice BONIFACE, Marc DUFRENNE, Joseph MODARELLI.

Maurois

Mazinghien

Montay

Membre(s) ayant donné procuration (11) :

Montigny-en-Cis

Neuvilly Vincent WAXIN à Denise LESAGE, Virginie LE BERRIGAUD à Yannick HERBET, Denis COLLIN à Frédéric BRICOUT, Régine DHOLLANDE à Anne - Sophie MERY – DUEZ, Brigitte PRUVOST à Sandrine TRIOX, Charles BLANGIS à Serge SIMEON, Laurent COULON à Christian PECQUEUX, Brno MANNEL à Quiévy Isabelle PIERRARD, Joëlle MANESSE à Annie DORLOT, Marc PLATEAU à Daniel FIEVET, Pascal Rejet-de-Beaulieu LEVEQUE à Nathalie GAVE, .

Reumont

Saint-Aubert

Saint-Benin

Saint-Hilaire-Les-Capitoul

Saint-Souplet-Escaufourt

Saint-Vaast-en-Cis

Troisvilles

Villers-Outréaux

Walincourt-Selvigny

Laurence RIBES est élue secrétaire de séance.

Délibération n°2016/043 – Octroi d'une Avance remboursable de 30 000€ au profit de la SA CARTONNAGES DU CAMBRESIS sis à Avesnes Les Aubert

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1511-2 permettant au Conseil communautaire de consentir des avances remboursables dans le cadre d'une convention passée avec la région.

Vu le traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne notamment les articles 107 et suivants,

Vu le règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission Européenne en date du 18 décembre 2013 relatif aux aides De Minimis, concernant l'application des articles 107 et 108 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne,

Vu la demande d'avance remboursable de la société Cartonages du Cambrésis en date du 5 avril 2106

Vu la déclaration de l'entreprise Cartonages du Cambrésis, en date du 5 avril 2016 sur les aides de Minimis,

Considérant que la communauté de communes du Caudrésis Catésis et la région Hauts de France ont été sollicités dans ce cadre afin d'accompagner la société dans le projet d'aboutissement à son projet de financement,

Considérant l'intérêt communautaire à soutenir et maintenir les sites industriels, et leurs emplois, sur le territoire de la communauté de communes

Considérant la nature de l'outil productif de l'entreprise Cartonages du Cambrésis, d'Avesnes les Aubert, et son importance pour l'emploi local.

Considérant la difficulté de l'entreprise à trouver des financements auprès des acteurs bancaires traditionnels et la nécessité de renforcer la trésorerie de la société Cartonages du Cambrésis,

Considérant le projet du plan de continuation présenté au tribunal de commerce de Douai le 13 avril 2016

Vu le projet de la délibération du Conseil régional Nord Pas de Calais-Picardie

Considérant l'accord de FINORPA SCR notifié le 8 avril 2016 à l'entreprise Cartonages du Cambrésis pour un concours de 50 000 euros en obligations convertibles.

DECIDE

D'allouer une avance remboursable de 30 000 € à l'entreprise Cartonages du Cambrésis, d'Avesnes les Aubert, pour une période de 5 ans incluant une année de différé du principal, soit le remboursement de 7.500€ par an à compter du 1^{er} juillet 2017.

Sous réserve :

- du maintien du site de production et des emplois sur le territoire communautaire
- de la sortie de l'entreprise de la procédure collective en cours.
- De solliciter l'accompagnement BPI France dès que l'entreprise y sera éligible.

L'équivalent subvention brut est de 5 449,08 euros.

AUTORISE

Monsieur le Président à signer tous les documents résultant de la présente délibération (les actes juridiques, administratifs et financiers) notamment une convention avec la Région Hauts de France et une convention avec l'entreprise Cartonages du Cambrésis.

Monsieur le Président sollicite donc l'avis de l'assemblée sur ce point.


ADOPTE A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 03 mai 2016 et de la publication

Pour expédition conforme
Caudry, le 03 mai 2016
Le 03 mai 2016

Vu,

Le Président,
Maire de CAUDRY
Vice-Président du Conseil Départemental



Guy BRICOUT

Communauté de Communes du
Caudrésis - Catésis

IMPORTANT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

